

CHRONIQUE DU MOIS DE JUILLET 1954

LA VIE ADMINISTRATIVE

La démission des Ministres Tunisiens ayant été acceptée par S. A. le Bey, il était nécessaire, en attendant la constitution d'un nouveau gouvernement, de pourvoir, par des mesures provisoires, à la continuité des services publics.

Les décrets beylicaux des 5 et 10 juillet 1954 ont chargé, à cet effet, certains hauts fonctionnaires de l'intérim administratif des Ministre démissionnaires.

Les hauts fonctionnaires investis de cette mission sont :

— en ce qui concerne la Présidence du Conseil : le Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien et le Chef de la Section d'Etat ;

— en ce qui concerne le Ministère des Institutions Musulmanes : le Chef de la Section d'Etat ;

— en ce qui concerne le Ministère de la Justice : le Président, ou à son défaut, le Vice-Président de la Chambre des Requêtes de l'Ouzara ;

— en ce qui concerne les autres départements ministériels : le fonctionnaire le plus ancien dans le grade le plus élevé en exercice dans chacun de ces Ministères.

Les hauts fonctionnaires visés ci-dessus exercent, en vertu de l'article 2 du décret beylical du 5 juillet 1954, le pouvoir réglementaire.

LA VIE FINANCIÈRE

En matière budgétaire, un arrêté du Directeur des Finances en date du 12 juin 1954, publié au « Journal Officiel Tunisien » du 9 juillet 1954, a homologué la répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement accordés au titre de l'exercice 1954-1955 pour les constructions administratives.

Aux sociétés tunisiennes de prévoyance, les opérations de commercialisation de la récolte de céréales se sont poursuivies activement durant le mois de juillet. C'est ainsi que les quantités achetées par leurs différents centres se sont élevées du 20 juin au 20 juillet, à :

Blés tendres :	79.113 quintaux
Blés durs :	247.425 quintaux
Orges :	72.275 quintaux

Ces agrégages confirmant la tendance dégagée en début de campagne, ont surtout porté sur d'importants lots livrés par les gros agriculteurs essentiellement dans les régions du Kef, de Siliana et de la Haute-Medjerdah.

Au contraire, les apports faibles, mais habituellement très nombreux des petits fellahs, se sont montrés assez rares jusqu'ici. Peut-être s'agit-il d'un simple retard, conséquence de la période troublée qui a marqué le début de la campagne des moissons et les a elles-mêmes retardées ; dans ce cas, il est permis d'espérer ces apports pour les mois à venir. Mais on peut penser aussi que cette réticence est motivée par la prudence des petits cultivateurs qui, dans la période instable que traverse le pays ; préfèrent conserver leurs modestes récoltes pour leur consommation familiale et pour leurs semences d'automne. Enfin, on doit insister sur la concurrence acharnée du commerce clandestin qui est parvenu à drainer toute la récolte du Centre, pour la transporter dans les régions du Sud à des fins spéculatives et qui tend à s'exercer à présent sur les Hauts Plateaux : concurrence qui, par l'ampleur qu'elle a su prendre, n'est pas sans influencer considérablement sur les opérations de commercialisation par les organismes reconnus tels que les sociétés tunisiennes de prévoyance.

Au point de vue de la qualité, il semble se confirmer que les grains sont dans l'ensemble beaux, de poids spécifiques plus élevé que l'an dernier, et d'un pourcentage de tendre dans dur (boujelida) moins élevé. Toutefois, ces observations ont porté sur les livraisons signalées ci-dessus, de lots importants et homogènes de gros producteurs ; il n'est pas exclu de songer qu'il puisse en aller différemment des modestes apports des petits fellahs.

Simultanément, les sociétés tunisiennes de prévoyance ont poursuivi leurs opérations de vente des stocks antérieurs ; c'est ainsi que leurs livraisons se sont élevées, du 21 juin au 21 juillet, à :

<i>Exportation</i>	: Blés durs	: 21.247	Quintaux
	: Blés tendres	: 1.165	»
<i>Minoterie</i>	: Blés durs	: 16.504	»
	: Blés tendres	: 6.494	»
<i>Consommation</i>	: Blés durs	: 796	»
	: Orges	: 628	»

Par ailleurs, préparant la campagne de semences du prochain automne, les sociétés tunisiennes de prévoyance ont déjà commencé à procéder à certaines livraisons de superphosphates consenties à titre de prêts.

En matière fiscale, dans le but de réduire le prix de revient des superphosphates tunisiens et de leur permettre de soutenir la concurrence étrangère sur les marchés mondiaux, un arrêté du Directeur des Finances publié au « Journal Officiel Tunisien » du 16 juillet 1954 accorde le remboursement de la taxe sur les transactions perçues lors de l'importation, sur le soufre utilisé dans la fabrication des superphosphates exportés.

La Commission du Fonds de Mutualité et de Financement s'est réunie, à la Direction des Finances le 30 juin 1954 sous la présidence de M. Fraissé et a distribué une somme de francs : 138.400.000, — à divers organismes de crédit.

Au cours du mois de juillet 1954, l'activité de l'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières s'est maintenue. Cependant la tendance générale s'est orientée vers la baisse.

Le montant des capitaux échangés au cours du mois de juillet a atteint 48.980.000 francs contre 51.237.000 francs pendant le mois de juin.

Le redressement des cours de l'or à Paris n'a pas réveillé le marché de l'or de Tunis, où l'activité pendant le mois de juillet a été très réduite.

Le montant des capitaux échangés s'est élevé à 530.000 francs contre 2.120.000 francs pendant le mois de juin.

En matière de commerce extérieur, les possibilités de commercer avec l'Etranger ont été signalées aux intéressés par les communiqués suivants :

J.O.T. du 2- 7-54 : Importations d'Allemagne Occidentale (produits divers) ;

Importations d'Israël (réfrigérateurs) ;

Exportations sur l'Allemagne Occidentale (jus de fruit) ;

Exportations sur les pays de l'O.E.C.E. et de la zone dollar (déchets de métaux divers).

J.O.T. du 9-10-54 : Importations de Norvège (produits divers) ;

Importations d'Italie (riz).

J.O.T. du 20- 7-54 : Importations d'Autriche (produits divers).

J.O.T. du 23- 7-54 : Importations du Royaume Uni (produits divers).

Exportations sur l'Espagne (son).

J.O.T. du 30- 7-54 : Importations du Brésil (café et produits divers) ;

Importations du Pakistan (produits divers) ;

Importations du Japon (produits divers) ;

Importations du Danemark (produits divers).

Dans le courant du mois de juillet 1954, 300 demandes de licences d'exportation ont été enregistrées au Service des Finances extérieures, sur lesquelles 194 ont été accordées, 3 annulées, 103 sont en cours d'examen par le Service des Finances extérieures et les différents services techniques.

A l'importation et durant la même période, 2.247 demandes de licences ont été présentées sur lesquelles 450 ont été accordées, 58 rejetées, 4 annulées, 1.735 demandes faisant encore, au 31 juillet l'objet d'examen par les différents services techniques.

LA VIE SOCIALE

I. — ACTIVITE SYNDICALE

Le Congrès National de l'U.G.T.T. s'est réuni les 2, 3 et 4 juillet 1954 à Tunis. Au cours de cette réunion, le Congrès a défini l'orientation de cette Centrale Syndicale et procédé au renouvellement de son bureau qui sera dirigé désormais par M'Hamed ben Salah, professeur de l'enseignement secondaire, ayant rempli jusqu'ici les fonctions de délégué de l'U.G.T.T. auprès de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (C.I.S.L.).

Les motions adoptées par le Congrès insistent sur la prise en considération des revendications de caractère social de l'U.G.T.T. et sur la nécessité de négociations politique avec les éléments représentatifs de la population tunisienne.

II. — INFORMATIONS DIVERSES

1.) *Situation de l'emploi*

a) *Aperçu général.* — Au cours du mois de juillet de nouveaux licenciements pour compression de personnel ont été portés à la connaissance de l'Inspection Divisionnaire du Travail.

Une compagnie de recherches de pétroles qui occupait 170 travailleurs cesse son activité en Tunisie. En outre, le plus ancien des grands magasins de nouveauté de Tunis, procède à la liquidation de ses stocks, son personnel, 45 employés, cessera ses fonctions le 31 août prochain. Le recasement de ces employés, tous très âgés, s'effectuera difficilement.

A noter une reprise d'activité dans le bâtiment qui coïncide avec l'ouverture de chantiers de construction d'écoles en de nombreuses localités de la Tunisie et à Tunis la construction de grands immeubles d'appartements collectifs. Le rythme des demandes d'autorisation de bâtir se maintient au même niveau.

La persistance des vents du Nord tout au long des jours de ce mois de juillet a contrarié le rendement de la pêche aux poissons bleus en sorte que les conserveries de poisson ont été insuffisamment ravitaillées.

Le travail des moissons a été conduit à son terme normal. Pendant tout le mois de juillet la campagne des transports de céréales a assuré le plein emploi du personnel permanent et saisonnier des transports, des heures supplémentaires ont été effectuées. Les transports des légumes d'été en provenance du Cap Bon, sont largement amorcés.

La récolte du sel qui débutait en juillet ne commencera vraisemblablement cette année qu'au mois de septembre.

b) *Placement public.* — Le bureau public de placement de Tunis, a, au cours du mois de juillet, effectué les opérations suivantes (placement masculin et placement féminin).

demandes d'emploi :	223
offres d'emploi :	149
candidats présentés :	161
placements effectués :	136

dont 3 stagiaires de F.P.A.

c) *Main-d'œuvre étrangère.* — Le tableau ci-après résume pour le premier semestre 1954 les opérations relatives à l'emploi de la main-d'œuvre étrangère sous contrat de travail visé par le Ministre du Travail, conformément aux dispositions du décret du 20 février 1930, réglementant l'immigration des travailleurs en Tunisie.

A) Contrats initiaux

Nombre de demandes enregistrées	30
Nombre de demandes refusées ou annulées..	9
Nombre de demandes à l'instruction	11
Nombre de visas accordés	10
Nombre de visas accordés au titre du deuxième semestre 1953	7

La répartition par activité professionnelle et par nationalité de ces nouveaux travailleurs immigrants est la suivante :

Activités :

Société de recherches de pétroles.....	3
Industries diverses	7
Commerce (Interprètes)	2
Gouvernantes	5
Total.....	17

Nationalités :

Italiens :	5
U. S. A. :	2
Hollandais :	2
Belges :	2
Suisses :	2
Espagnol :	1
Allemand :	1
Autrichien :	1
Apatride :	1

B) Renouvellements de contrats

Nombre de contrats renouvelés :	60
Nombre de contrats annulés à la suite du retour du travailleur dans son pays d'origine	14

2.) *Lutte contre le chômage et la misère*

Le samedi 10 juillet la Commission interministérielle de distribution des fonds d'assistance aux nécessiteux, s'est réunie au Dar El Bey sous la présidence de M. Dupoizat, Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien.

Il a été procédé à la répartition des fonds pour le troisième trimestre 1954 entre les différentes régions. Dans cette répartition il a été tenu compte des enseignements de la dernière récolte. Celle-ci a été bonne dans le Nord, mais décevante dans le Centre et le Sud. Sur les 46.200.000 francs de crédits alloués, le Centre et le Sud en ont reçu la plus grosse partie.

Il est rappelé que ces fonds de secours, doivent permettre aux chefs de circonscription caïdales d'organiser des chantiers d'assistance destinés à procurer du travail aux populations dans le besoin et de secourir les nécessiteux inaptes au travail.